

En 1791, la commune décide d'acquérir environ les 3/4 des Biens nationaux qui se trouvent sur son territoire (sauf les forêts) et en avril 1792, elle crée de petits cartons de papier-monnaie de 2 sous, 5 sous et 8 sous tous signés par deux officiers municipaux.

Le 1er octobre 1792, le mot "citoyen" remplace "monsieur" dans les comptes rendus de décisions.

### **L'achat de l'hôtel de ville**

C'est dans ce contexte que Jean-Adrien Bigonnet va être chargé de sa première grande mission pour Mâcon.

Le 20 mai 1792, le conseil général de la ville<sup>16</sup> avait décidé d'acheter l'hôtel du comte de Montrevel pour y établir l'hôtel de ville<sup>17</sup>. L'affaire prend du retard parce que le procureur de la commune prétend que Mâcon n'a pas les fonds nécessaires pour cet achat; le ci-devant comte s'impatiente car il a besoin d'argent.

En janvier 1793, la commune décide d'acheter aussi l'hôtel de la Comédie qui jouxte le bâtiment.

Mais, le 13 janvier, un notaire mâconnais offre à la vente aux enchères et au plus offrant «*les trois maisons formant l'hôtel Montrevel*». Dix acquéreurs se font connaître. Le maire comparait pendant la vente et met en garde le notaire et les acheteurs potentiels, rappelant la décision de 1792.

Le 18 janvier, les élus obtiennent que les opérations de vente soient suspendues et décident d'envoyer un émissaire à Paris: ce sera Jean-Adrien Bigonnet. En un mois, il obtient un décret de la Convention nationale qui «*autorise la municipalité de Mâcon à acquérir la maison du citoyen Labeaume et à emprunter les sommes nécessaires pour cet achat*». Le même jour, 10 février 1793, Bigonnet envoie une lettre à ses collègues pour leur annoncer la bonne nouvelle en ajoutant «*je dois rendre un témoignage authentique au zèle que toute la députation de Saône-et-Loire a mise dans cette affaire*» et pour leur annoncer qu'il part à Orléans voir le citoyen Labeaume-Montrevel pour discuter du prix et du délai de paiement. Il fallait bien que Mâcon ait le temps d'emprunter pour réunir les fonds.

Cinq jours plus tard, Bigonnet est revenu à Paris et il expose le résultat de l'entrevue dans un courrier. L'ex-comté souhaite obtenir 150 000 livres et le remboursement d'une rente foncière dont il est redevable. L'homme est pressé, il veut que l'affaire soit conclue avant le 20 du mois. La décision d'accepter l'offre est immédiate et le conseil général de la ville délibère le 22 février 1793. Pour réunir l'argent, le maire (Marie-André Lagrange) et quatre officiers municipaux partent à Lyon pour contracter des emprunts, avec comme caution une hypothèque spéciale sur la maison Labeaume, des hypothèques sur les propriétés que la ville envisage de vendre, mais aussi «*sur les propriétés des cinq députés (envoyés), tous propriétaires et négociants*». Ils arrivent à réunir 136 775 livres sous la forme de six emprunts différents, tous à 5% (deux remboursables en 1795, quatre remboursables en quatre fois).

---

<sup>16</sup> - La loi du 14 décembre 1789 uniformise les modes de représentations communales. Dans chaque commune, les citoyens actifs votent pour choisir un maire et des officiers municipaux, dont le nombre dépend de la population de la commune: ils forment le Conseil municipal. Les citoyens actifs votent aussi pour choisir des Notables, en nombre double de celui des officiers municipaux. Pour délibérer sur les affaires les plus importantes de la commune, le maire, les officiers municipaux et les Notables siègent en Conseil Général de Commune.

<sup>17</sup> - L'ancienne mairie, rue Philibert-Laguiche, était en très mauvaise état.

Le 8 mars 1793, le citoyen Labeaume-Montrevel vend son hôtel aux cinq élus puis, pendant l'été, la ville de Mâcon vend «à l'enchère et au plus offrant» l'ancien hôtel de ville, l'emplacement de l'Arc à jalet<sup>18</sup>, une maison près du cimetière, des boutiques et des maisons situées rue des Herbes, les écuries de la rue des Moutons<sup>19</sup>, l'emplacement de la Glacière<sup>20</sup>, deux maisons acquises comme Biens nationaux pour un total de 199 387 livres. Ensuite, les cinq élus rétrocèdent le bâtiment à la commune.

Ce fut vraiment la négociation de l'année.

Les archives en témoignent, elles montrent aussi le soin scrupuleux vis-à-vis de l'argent public car tout est indiqué. Il existe un petit billet signé de la main de Bigonnet qui précise «*J'ai reçu du citoyen Lagrange, maire de Mâcon, la somme de 600 livres à laquelle a été fixée les frais de ma députation à Paris relative à l'acquisition de la maison Labeaume, par arrêté du conseil général de la commune*<sup>21</sup>»

Le 10 mars 1793, Louis-Marie Lagrange préside la première séance du conseil général de la ville dans le nouvel hôtel de ville. Le bâtiment avait été acquis vide de tout meuble, sauf les boiseries, les papiers-peints et deux glaces. Sans doute, malgré l'apport du mobilier de l'ancien hôtel de ville, le nouvel édifice paraissait-il bien vide ! Bigonnet offre alors des «*bustes de Marat, Lepelletier et Challier, illustres martyrs de la liberté*» pour décorer la salle des séances.

Il faut dire que le mandat de Lagrange s'est achevé dans une émeute, due au manque de pain au cours de laquelle «*des menaces sont dirigées contre le citoyen maire et une grêle de pierres l'a forcé à prendre la fuite*». Il se réfugie d'abord dans la cour du collège, puis à Montpellier, officiellement pour se soigner. La municipalité d'alors était jugée trop girondine. Notons que lors des élections de décembre 1792, Bigonnet n'est pas élu officier municipal mais seulement notable. Remarquons que sa véritable profession est juge au tribunal de commerce alors que depuis 1790, il était toujours réputé avocat.

### **Jean-Adrien Bigonnet maire de Mâcon**

Après le court intérim de François Dutroncy, entre avril et août, Bigonnet devient donc maire très largement élu, le 28 juillet 1793, par 550 voix sur 642 votants. Il prend ses fonctions le 3 août: il a tout juste 38 ans.

Il dirige la ville pendant un an et demi sous la Terreur.

L'agitation de l'époque se lit dans le «*registre de notes*» du conseil municipal: le contrôle et la délivrance des certificats de civisme occupe beaucoup les élus au début, tout comme une forte volonté de déchristianisation de la ville (jusqu'au contrôle strict de la récupération de l'or et de l'argent qui formaient les décorations des vêtements sacerdotaux). Il importe aussi de faire disparaître les fleurs de lys sculptées sur le presbytère de Saint-Pierre et de contrôler les ci-devant prêtres.

**Au-delà de ces seules sculptures, le but était de déchristianiser la ville. Les rues changent de nom: la rue Sainte-Marie devient rue Marat, la rue Saint-Nizier s'appelle rue des Bonnes**

<sup>18</sup> - Arbalète pour lancer des billes de pierre.

<sup>19</sup> - La rue des Moutons prolongeait la rue Saint-Nizier, elle disparue lors de la construction de l'église Saint-Pierre.

<sup>20</sup> - La rue de la Glacière ou rue Mathieu, actuellement.

<sup>21</sup> - Archives communales de Mâcon, carton 208, M-1-197

Mœurs, la rue Saint-Vincent se change en rue des électeurs, la rue du Bourg Saint-Jean devient rue Jean-Jacques Rousseau et la rue Saint-Brice est devenue la rue Agricole. Le culte de la Raison est institué pour glorifier, chaque "décadi" (dixième jour chômé dans le calendrier républicain), les hommes et l'œuvre de la Révolution ainsi que l'Être Suprême. Les églises servent soit à ce culte soit à la réunion des sociétés populaires.

Jean-Adrien Bigonnet agit alors sur deux fronts puisqu'en novembre il a été désigné par le représentant en mission Javogues<sup>22</sup> pour faire partie du Comité de Salut Public de la ville. Il semble que peu à peu, ce Comité se soit arrogé le maintien de l'ordre public, le contrôle des passeports et des routes, pendant que le conseil municipal tentait de régler au mieux les questions de ravitaillement (avec le lancinant problème du prix des blés).

La guerre faisant rage, les autorités avaient aussi la lourde tâche de choisir les soldats pour les armées révolutionnaires. Mâcon a fourni quelque 800 hommes (de la ville et des villages alentour). Les opérations de conscription étaient tout sauf simples. La Convention fixait le nombre d'hommes nécessaires puis chaque département devait fournir des soldats proportionnellement à sa population. Les hommes à lever étaient alors choisis par tirage au sort dans la population de 18 à 40 ans sauf si des engagements volontaires se manifestaient auparavant.

À Mâcon, les opérations ne furent pas si difficiles que cela car il y avait des hommes jeunes, souvent de milieu peu aisé, que l'aventure militaire tentait.

Par contre dans les campagnes, les jeunes gens, et surtout leurs parents étaient bien peu disposés au départ. Celui-ci signifiait surtout deux bras en moins pour travailler sur l'exploitation agricole.

### **Après le 9 Thermidor**

Il est, destitué après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) à la chute de Robespierre. Il se tourne alors vers son ami Roberjot qui lui offre sa protection au sein de l'armée de Sambre et Meuse.

Bigonnet, lui-même, rappelle cet épisode en 1799 lors du discours qu'il prononce au Conseil des Cinq-Cents après l'assassinat à Rastatt par des hussards autrichiens des plénipotentiaires français : *«Roberjot m'arracha en l'an III, aux coups des assassins en me requérant de me rendre à l'armée de Sambre et Meuse, près de laquelle il était en mission»*.

Les représentants en mission se succèdent dans la ville. Les uns déclarent *«épurer les représentants du régime affreux de la Terreur»*, les autres nomment *«des hommes énergiques pour assurer l'exécution des lois et mettre un terme aux persécutions dirigées contre les vrais défenseurs de la république par le royalisme»*. Pour Mâcon, cela signifie, par exemple, trois municipalités différentes en l'an III.

Mais, rapidement, Jean-Adrien Bigonnet qui avait été révoqué le 30 janvier 1795, est réintégré. On le retrouve administrateur municipal<sup>23</sup> en septembre 1795, puis élu président de l'administration municipale en décembre 1795, place qu'il n'occupe d'ailleurs que quelques mois.

<sup>22</sup> - Javogues (Claude), Bellegarde 1759 – Paris 1796, député de la Convention envoyé en mission en Saône-et-Loire et autres départements.

<sup>23</sup> - La constitution de l'an III met en place une administration municipale élue au suffrage censitaire composée d'un maire et d'administrateurs municipaux. Il n'y a plus de Notables.